

Ordonnance Souveraine n° 64 du 17 mai 2005 rendant exécutoire la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, adoptée à New York le 13 février 1946

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	17 mai 2005
Publication	<u>Journal de Monaco du 3 juin 2005</u> ^[1 p.3]
Thématiques	Organisations internationales ; Travail et protection sociale ; International - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2005/05-17-64@2005.06.04>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Les instruments d'adhésion à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, adoptée à New York le 13 février 1946, ayant été déposés le 8 mars 2005 auprès du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, ladite convention est entrée en vigueur pour Monaco le 8 mars 2005 et recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 3 juin 2005

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7706>